

de discrimination sont interdites en vertu de la constitution, mais le racisme est encore profondément enraciné et la discrimination envers les Afro-Cubains demeure une réalité culturelle, même si elle s'est quelque peu atténuée sous le gouvernement actuel. Les femmes ont joué un rôle de premier plan à Cuba tout au long de la période révolutionnaire. Elles sont bien représentées dans les ministères et dans les professions, mais sous-représentées dans les postes politiques de haut rang et dans le nouveau secteur des exportations et des investissements étrangers. Les droits des personnes handicapées sont bien protégés à Cuba; elles ont en effet accès à des services de santé, à des écoles et à des lieux de travail spécialement conçus pour leurs besoins. Ces dernières années, le dossier de Cuba au chapitre de la liberté religieuse s'est nettement amélioré. Les relations entre l'État et l'église catholique ont eu des hauts et des bas, mais de façon générale, elles ont été cordiales au cours de l'année écoulée. Toutefois, le gouvernement a continué d'invoquer le code pénal pour poursuivre les Adventistes du septième jour, qui sont considérés comme hostiles à la révolution. Certains groupes évangéliques ont vu leurs lieux de réunion fermés par les autorités.

Une société civile fait peu à peu son apparition à Cuba. Toutefois, les organisations cubaines ne sont pas conformes aux normes internationales coutumières qui s'appliquent aux organisations non gouvernementales, surtout en ce qui concerne l'autonomie par rapport à l'État. Les quelques organisations non gouvernementales actives à Cuba subissent des pressions pour se plier aux règlements du gouvernement pour ce qui est de l'achat de matériel et de la distribution de l'aide.

Comme par le passé, le gouvernement cubain refuse de coopérer avec le Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme de l'ONU (CDH) pour Cuba, auquel il refuse encore l'accès à l'île. Tant la CDH que l'Assemblée générale de l'ONU ont critiqué ce manque de collaboration avec le Rapporteur. En même temps, Cuba a entamé un dialogue avec le Haut Commissaire aux droits de l'homme des Nations unies .

POSITION DU CANADA

L'objectif global du Canada à Cuba consiste à encourager une évolution pacifique vers une société qui respecte scrupuleusement les droits de la personne, où les institutions sont véritablement représentées et où l'économie est ouverte. Le Canada cherche à atteindre ce but par l'engagement et le dialogue plutôt qu'en isolant Cuba.

Dans ses discussions courantes avec le gouvernement cubain sur les questions de droits humains, le Canada a fait porter l'attention sur les cas individuels concernant les peines les plus excessives pour des crimes politiques. Il s'est aussi concentré sur l'établissement d'institutions indépendantes s'occupant des droits de la personne, sur l'enregistrement légal de groupes de défense des droits humains, sur les problèmes liés à la libération conditionnelle des prisonniers politiques (qui sont souvent forcés de s'exiler) et sur la nécessité d'améliorer les conditions de vie des prisonniers politiques. Un certain nombre de ces questions ont été abordées lors de la visite au Canada, en octobre 1996, du vice-président du Conseil d'État cubain, M. Carlos Lage Dávila. L'ambassade du Canada à La Havane reste en contact avec divers groupes non gouvernementaux, défenseurs des droits de la personne et communautés religieuses de Cuba. L'ambassade contribue aussi financièrement, quoique modestement, aux initiatives et activités qui encouragent le dialogue et la réconciliation nationale dans le pays même.